

# ETHNOPOLY ET ETHIQUE

Ethnopoly est un jeu interculturel, qui promeut la diversité culturelle.

Il a pour but de susciter des émotions positives de manière ludique auprès d'un grand nombre de personnes d'origines différentes.

**Dans un but idéal, Ethnopoly vise à une cohabitation harmonieuse entre les habitants des Avanchets.**

## ETHIQUE D'ETHNOPOLY, POURQUOI ? POUR QUI ?

Afin que ce jeu se prépare et se déroule dans les meilleures conditions possibles, il nous paraît important d'exposer les principes éthiques d'Ethnopoly.

Ces principes définissent le cadre du jeu et mettent en avant des données qui servent de références communes à tous les participants du jeu.

Ces principes s'adressent à l'équipe qui organise le jeu, aux personnes présentes aux postes, aux accompagnateurs, ainsi qu'à toutes les personnes (moniteurs, bénévoles) qui participent à l'élaboration de cette journée.

## PRINCIPES

### ▪ de respect

Le respect des Autres, des personnes qui sont différentes de nous est la base de tous les échanges dans la préparation et le déroulement du jeu.

Nous prônons La tolérance et l'empathie envers l'altérité et l'inconnu.

### ▪ d'égalité, de laïcité et de neutralité.

Quatre organismes sont porteurs du projet Ethnopoly aux Avanchets

- l'association des parents d'élève de la cité d'Avanchet (**ApeCA**)
- le Groupement cantonal genevois des Associations de Parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (**GAPP**)
- la Maison de Quartier des Avanchets (**MQAV**)
- et les écoles primaires Avanchets-Jura et Avanchets-Salève

**Ces institutions sont publiques et relèvent des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité.**

Il va de soi, qu'Ethnopoly doit tenir compte de ces données autant dans son déroulement que dans sa préparation.

Pour étayer nos propos, nous nous référons à la Loi sur l'instruction publique qui met en avant :

Art. 2 : Egalité entre hommes et femmes

Art. 6 : Respect des convictions politiques et confessionnelles

L'enseignement public garantit le respect des convictions politiques et confessionnelles des élèves et des parents.

Art. 4 : Objectifs de l'école publique

L'enseignement public a pour but, dans le respect de la personnalité de chacun:

d) de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et

économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement.

Nous nous basons également sur la Loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11) ainsi qu'à ses statuts:

- Les centres n'ont pas de caractère lucratif, politique ou confessionnel. Dans le cadre des activités, le respect mutuel des convictions de chacun prévaut.
- La liberté d'expression est garantie pour les activités organisées dans le cadre des centres. Le personnel et les divers responsables doivent, quels que soient leurs choix personnels, respecter les convictions des usagers.

- **de laïcité**

Il nous paraît important de nous arrêter sur le principe de laïcité. En effet, ce domaine demande à être précisé, notamment pour le choix des questions des participants.

En d'autres termes, peut-on aborder des questions sur la religion aux différents postes? Et si oui, quels aspects de la religion ?

Dans l'instruction publique, de même que dans les associations porteuses du projet, la laïcité est le garant de la neutralité dans la transmission des savoirs, elle joue également un rôle de protection : celui de permettre aux individus de prendre place dans la société civile indépendamment de leur confession, c'est-à-dire le droit de vivre et d'exister comme citoyen.

Toutefois, si la laïcité appelle à une égalité de traitement, les quatre institutions porteuses du projet garantissent également le respect des convictions politiques et confessionnelles des élèves, des parents et des habitants d'un quartier donné, ainsi que la liberté d'expression dans le cadre d'Ethnopoly.

Il ne s'agit donc pas de gommer sa culture ou sa religion.

Au contraire, il s'agit de s'autoriser la diversité et la prise en compte de ses propres particularités (genre, religion, social, culturel), tout en respectant les droits des citoyens et les valeurs constitutionnelles.

- **de non-discrimination**

Tous comportements, actes, propos à caractère raciste, sexuel, prosélythique, discriminatoire sont exclus lors des rencontres entre les élèves et les participants des postes.

## **Rôle de l'équipe porteuse du projet**

L'équipe porteuse du projet a un droit de regard sur le contenu et la forme des questions, pour cela elle doit connaître à l'avance les questions posées aux différents postes.

Dans la mesure du possible, elle assure le respect des principes éthiques dans l'ensemble des activités d'Ethnopoly.

Elle garantit le respect des données privées des élèves, aucun renseignement personnel de l'élève (habitat, numéro de téléphone, etc.) n'est autorisé.

Les coordonnées des participants, indispensables pour le fonctionnement du jeu seront utilisées avec discrétion.

**Les organisateurs, les collaborateurs, les accompagnateurs des élèves s'engagent à prendre connaissance des principes d'Ethnopoly et à les respecter.**